

Travail. Aucun de nous à la Chambre ne lui envie la tâche qu'il assume depuis trois semaines. Il a longuement et durement travaillé, jour et nuit, il a éprouvé toutes les possibilités en vue de régler au moyen de négociations le conflit des employés non itinérants. Personne au pays ne peut dire que le ministre a manqué à son devoir pendant cette période difficile.

J'ai moi-même été au service des chemins de fer pendant 27 ans et je pense très bien connaître la question. Je ne puis donc pas m'empêcher de porter un très vif intérêt à ce conflit, bien que je m'engage autant que possible, monsieur l'Orateur, à être juste et impartial.

La mesure législative présentée à la Chambre constitue un point de départ pour la reprise de la négociation collective, de la médiation ou de l'arbitrage obligatoire. Les employés des chemins de fer auront bientôt en poche une somme globale de paye rétroactive. Je suis certain qu'au moment de la négociation, on tiendra compte de l'allégation voulant que les salaires des cheminots aient été ces dernières années inférieurs à ceux de l'ensemble de la main-d'œuvre organisée dans d'autres industries du pays. Je suis persuadé aussi qu'au cours de la négociation, on examinera sérieusement les augmentations du coût de la vie que le Canada a connues ces derniers mois.

La question de la sécurité d'emploi est une autre question majeure à ne pas négliger dans les pourparlers futurs. Cet élément est d'une importance vitale pour la sérénité et le bien-être des travailleurs. La création d'une commission d'enquête industrielle, telle que l'a annoncée le ministre du Travail, est indispensable pour en arriver à un règlement valable. Le calcul du coût des pensions est resté un élément central des négociations dont nous avons entendu parler. En outre, ces pensions représentent le salaire qui fera vivre un jour les employés et leurs familles.

On nous dit depuis de nombreuses années que les chemins de fer sont essentiels au bien-être du pays et de ses habitants. Nous en avons encore eu la preuve au cours de ces dernières semaines, surtout au cours des jours de grève totale. En conséquence, il est aussi essentiel que les députés se souviennent que les cheminots sont indispensables dans notre économie et doivent avoir droit à des salaires convenables, à de bonnes conditions de travail, à des pensions raisonnables et à la sécurité d'emploi.

Tous les députés doivent se rendre compte que durant chaque heure d'arrêt des chemins de fer canadiens, des millions de citoyens souffrent de cette paralysie, de cette tragédie. En ce moment précis, plus de 1200 hommes, femmes et enfants sont en plan dans l'Île du Cap-Breton et attendent désespérément un moyen de transport à destination de Terre-Neuve. L'établissement immédiat de services de transbordeur entre North Sydney et Terre-Neuve doit être étudié en priorité absolue. Il faut trouver immédiatement des équipages pour assurer les services de transbordeur. On ne peut imaginer l'angoisse, l'inquiétude et l'anxiété déjà causées par la situation actuelle.

Il faut que les grains de l'Ouest soit acheminés vers les marchés canadiens et étrangers. Toute interruption des services de transport essentiels vers les provinces insulaires et l'île de Vancouver entraîne de sérieuses conséquences. Des travailleurs partout au Canada sont mis en disponibilité et des pertes financières considérables s'ensuivent inévitablement.

Tous les employés des chemins de fer se rendent compte des problèmes que cause leur grève. Ils se rendent compte également que l'argent qu'ils apportent chaque semaine à la maison est insuffisant. Ces travailleurs sont des gens raisonnables qui cherchent uniquement à obtenir un règle-

#### *Exploitation des chemins de fer—Loi*

ment juste et équitable, sans recourir à la seule arme dont ils disposent normalement—la grève. M'étant entretenu avec des centaines de travailleurs, je suis certain que l'idée de la grève ne sourit pas aux intéressés, hommes ou femmes. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir gagner un salaire décent pour entretenir leurs maisons et assurer à la famille qu'ils élèvent un niveau de vie satisfaisant.

Au niveau actuel des salaires, m'a-t-on dit, bien des travailleurs du rail n'ont même pas droit à un prêt en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Monsieur le président, il est impensable qu'en ce grand pays, de nombreux employés d'un service essentiel ne peuvent se permettre d'avoir un toit à eux au-dessus de leur tête. Monsieur le président, c'est là toute la vie d'un homme marié. Voilà le rêve de toute une vie. Avoir le droit de trimer dur pour économiser de quoi faire le paiement initial, puis acheter une maison à son goût et ensuite, toujours par un travail acharné, payer pour l'entretien de la maison et aussi pour des améliorations, tout en acquittant les paiements mensuels.

Je dois dire que les travailleurs du rail sont des citoyens honorables qui travaillent dur. Pendant la guerre, beaucoup d'entre eux ont répondu à l'appel du pays et du roi afin de préserver notre mode de vie et notre liberté. A cette époque également, tous les syndicats d'employés des chemins de fer ont convenu de ne pas faire grève. Les membres des syndicats des employés sédentaires, des employés d'atelier et des employés itinérants ont tous accepté de prolonger leurs heures de travail. Ces offres étaient autant de gestes très patriotiques, mais depuis la guerre, toutes ces bonnes actions ont été oubliées. Ces travailleurs ont perdu leur place au profit d'autres catégories de travailleurs tant au plan des salaires qu'à celui des conditions de travail. Monsieur le président, ces ouvriers sont tous de bons citoyens et ils reçoivent tous de maigres salaires. Je pense devoir mentionner que ce groupe de travailleurs s'est montré très patient depuis novembre dernier et qu'il a attendu longtemps. Je sais que ce sont des hommes qui respectent la loi.

Pendant un moment, je voudrais m'imaginer dans la peau d'un arbitre. Ce que je vais vous dire, c'est la façon dont je voudrais, en tant qu'arbitre, aborder ces pourparlers. En premier lieu, cependant, nous devons prendre note du fait que je ne suis certainement pas un arbitre. Je suis l'un d'eux, l'un de ces hommes qui ont travaillé pour ces maigres salaires. Je ne suis pas un médiateur ou un arbitre qui reçoit \$50 de l'heure ou \$250 ou \$300 par jour aux seules fins de faire des recommandations sur les avantages que les travailleurs devraient recevoir. Cependant, cela soulève une question, à savoir que je n'ai peut-être pas choisi le bon métier.

Peut-être, en effet, devrions-nous tous examiner le domaine des relations de travail. Quoiqu'il en soit, à supposer que je sois arbitre, j'aborderais la question des salaires de la façon suivante. Je partirais du principe que les salaires des employés devraient, d'une certaine façon, refléter la croissance annuelle de la société et de l'économie. Je suis bien au courant de la croissance qui a eu lieu dans notre produit national brut. Je suis également au courant de l'augmentation de revenus du CN et du CP. Je connais aussi les montants des subventions qui leur sont versées.

En qualité d'arbitre, et, dans ce cas, connaissant bien la situation de la gestion et de la main-d'œuvre, je suis d'avis qu'un bon nombre des demandes des travailleurs ne sont pas déraisonnables. Le salaire moyen des employés sédentaires des chemins de fer est de \$3.54 l'heure. Cela fait